

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	6	
Non représentés :	0	Séance du 22 septembre 2022
L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-deux septembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le seize septembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Adjoints au Maire.		
Annie GARNERO, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Annie MILLET, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Cyrille GEEL, Gérard PREVOT, Christiane TCHA SENG NOU,		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS suite à la démission de Madame Annie Garnero de cette instance. Il rappelle les dispositions de l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir : Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la démission de Madame Annie Garnero du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que les listes présentées lors de la séance du 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Conseil Municipal a désigné les membres du Conseil d'Administration ne comportent plus de candidat,

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à la réélection complète des membres de cette instance,

Considérant que les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste,

PROCEDE à l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Sont déclarés membres élus du Conseil d'Administration du CCAS les personnes suivantes :

1	Christophe Mourgeon	5	Rosa Lila Hammache
2	Chantal Gonnet-Olivi	6	Mireille Sauvayre-Gaudin
3	Caroline Platero-Delerm	7	Jean-Claude Ober
4	Mohammed Aïtane	8	Simon Berthe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 28.09.2022

Publié le : 28.09.2022

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance